

Rapport de jury de l'épreuve de français-philosophie BCPST 2011

Ecoles concernées : ENS de Paris (coef. 8), Cachan (coef. 3), Lyon (coef. 2)

Epreuve écrite comptant pour l'admission

Membres du jury : CORINNE FRANÇOIS-DENÈVE, JEAN-CHRISTOPHE BLUM

Comme chaque année, pour ce qui relève des humanités, les candidats aux concours scientifiques sont confrontés à un défi intellectuel, consistant en un temps plutôt réduit (plusieurs mois de lecture, accompagnés par deux heures d'enseignement hebdomadaire, sanctionnés par une dissertation relativement brève) à assimiler et mettre en question la manière dont trois œuvres apparemment disparates, relevant de visées, d'époques et de genres différents, interrogent un même thème (pour 2011, il s'agissait du problème du mal), de façon tantôt frontale tantôt latente, forgeant pour les besoins du concours la discipline chimérique et ambiguë du « français-philosophie ». La contorsion intellectuelle demandée relève parfois de la gageure, tant il peut sembler difficile, voire acrobatique, de comparer ensemble et raccorder un roman français du XX^{ème} siècle (en l'occurrence *Les âmes fortes* de Jean Giono), une pièce de théâtre du répertoire jacobéen (*The Tragedy of Macbeth*) et un traité philosophique pré-romantique (la *Profession de foi du vicaire savoyard* de Jean-Jacques Rousseau, elle-même extraite du livre IV de l'*Émile, ou De l'éducation*).

Or, les candidats disposaient justement avec le texte de Rousseau d'une œuvre hybride, au statut passionnant : à la fois grand texte de prose oratoire et poétique, issue d'un des plus grands stylistes de la langue française et d'un de ses plus influents penseurs politiques, la *Profession de foi du vicaire savoyard* invitait à aborder la grande question philosophique du mal sous un angle aussi ouvert que possible, relevant d'une spéculation finalement aussi philosophique que littéraire, à une époque où le terme de littérature est encore d'un usage extrêmement englobant. Estimant de ce fait que la diversité des approches possibles constituait là l'originalité du corpus offert à la sagacité des candidats, le jury n'a donc pas hésité à amener les candidats sur le terrain d'une certaine textualité du mal, particularité secrète qui paraissait gouverner en amont le choix des trois œuvres au programme et leur conférer en aval une unité puissante.

L'énoncé soumis à la sagacité des candidats le formulait d'ailleurs très explicitement :

« Le bourreau, lui, a fière allure, et dit les choses comme elles sont – du moins c'est ce qu'il prétend. On prête attention au récit de ses exploits dévastateurs censés illustrer les excès dont les hommes ordinaires que nous sommes ne se seraient pas crus capables. Son mystérieux dévoiement, qui en fait un héros autrement plus affriolant que le Juste, permet à tout un chacun de se rêver en brute ».

La citation avait été extraite d'un récent essai de Charlotte Lacoste, *Séductions du bourreau* (PUF, 2010), et prenait dans son contexte d'origine la force d'une charge inspirée par l'énorme succès de librairie du roman de Jonathan Littell, *Les Bienveillantes*. Le livre, couronné du prix Goncourt en 2006, avait fait scandale en relatant, entre autres, un épisode particulièrement douloureux de la Shoah (les groupes mobiles d'extermination des juifs par balles – les infâmes *Einsatzgruppen* – en Ukraine) par le prisme des mémoires fictionnels d'un officier nazi. La polémique était née d'une complaisance certaine pour la narration des horreurs par le bourreau allemand, qui débouchait sur une surenchère, notamment sexuelle, dans la restitution factuelle et psychologique d'atrocités liées à la Seconde Guerre mondiale.

Pourtant, si la connaissance du contexte éclairait nécessairement le propos, en particulier la mention du « Juste » orthographié avec une majuscule, le jury n'attendait pas de toute évidence pas un savoir pré-requis, concernant de surcroît un débat propre aux études littéraires. Bien plus, aborder de manière neutre certains termes fortement connotés (« bourreau », « Juste ») garantissait les candidats contre la tentation de replacer une question de cours toute prête, et permettait de prêter la pleine attention aux enjeux du sujet, formulés simplement par Charlotte Lacoste, à savoir la nature intersubjective du mal (et pourtant à la frontière de l'humanité), son mystère intrinsèque (qui le rend fascinant), son héroïsme paradoxal, qui se construit (c'était là le point déterminant) par la parole du méchant lui-même, et ce d'autant plus que le but de l'essai de Charlotte Lacoste visait au contraire à démonter la thèse qu'elle résume ici à gros traits. Certes, le jury n'a pas pénalisé, loin de là, les utilisations extrêmement circonstanciées, techniquement précises du « Juste », du « bourreau » ou du « héros », mais il a semblé que ce bon réflexe de tout étudiant a pu en enfermer certains dans des développements peu féconds, et appauvrir la polysémie complexe d'un sujet complexe, justement sélectionné pour sa plasticité et son côté discriminant, qui se rencontraient dans la question centrale du récit.

Ainsi, si presque toutes les copies ont restitué à un moment ou un autre, la rhapsodie du mal qu'offre le roman de Giono (il s'agissait d'un des phénomènes majeurs, et pour ainsi dire inratables des *Âmes fortes*, pour quiconque en aurait lu en serait-ce qu'une fois plus de cinquante pages), peu ont véritablement su en tirer parti, en démêler la subtilité des effets, et ce que ce discours disait de la nature mal post-moderne. De même, seul un petit nombre de travaux ont rappelé la structure rhétorique et dialogique du traité de Rousseau, largement mise en scène par le prologue, et dont le modèle religieux (la « profession de foi ») est un par définition un acte de discours. Enfin, si la nature mystérieuse de l'origine du mal chez Macbeth a amplement été commentée (jusqu'au hors-sujet), de même que les effets dévastateurs et à double tranchant des mots de Lady Macbeth, rares furent les étudiants à souligner que l'intrigue prend sa source dans les prophéties, d'interprétation confuse, des trois « Sœurs fatales », et que le mal naissait justement d'un effet textuel amplifié par le dispositif particulier qu'est l'énonciation théâtrale, où la parole est action. Ces développements pouvaient être le lieu d'évoquer le rôle de l'*hybris* et de la *catharsis*, notions héritées de la poétique tragique aristotélicienne : encore fallait-il orthographier correctement les termes et dégager la fonction originale que les deux notions jouaient dans le corpus à l'étude sur le mal.

Inversement, au moment de sonder les limites du propos à examiner, de nombreuses copies ont sombré dans l'écueil de la dénonciation morale de la position du méchant, comme inférieure *ipso facto* à celle du juste, au lieu de tenter de voir s'il n'y avait pas également une complexité de la position de l'homme de bien, qui le rendrait fascinant. De fait, les figures positives déployées par le corpus étaient toutes loin d'être monolithiques, qu'il s'agisse du couple Numance (la chose a été en général bien vue), du vicaire savoyard, de Banquo ou Macduff (ces derniers points étant systématiquement et étonnamment omis). Et les figures de justes offraient également une solution narrative à la question du mal, puisque, pour ne prendre qu'un seul exemple, Banquo est justement celui qui ne se trompe pas au récit des sorcières et déchiffre sans illusion celui de Macbeth. Les stratégies discursives habiles du vicaire venaient de même, par un biais différent, renforcer la teneur d'un discours philosophique pourtant extrêmement retors sur le fond et dans la manière de gérer l'argumentation, ce qui a rendu d'autant plus regrettable le fait que la majorité des copies ne se soient servies de l'œuvre de Rousseau qu'à la manière d'un répertoire de maximes, certes frappantes.

On peut toutefois saluer la bonne tenue globale des travaux qu'il nous a été donné de lire pour la session 2011 : si une copie a été disqualifiée pour son absence de toute référence aux trois œuvres du programme, les candidats se sont dans leur ensemble bien adaptés aux

exigences polymorphes de l'épreuve, et ont proposé au jury des copies bien présentées, ayant le souci d'introduire le sujet de manière pertinente, d'intégrer la citation à cette introduction et de la problématiser de leur mieux (même si cette dernière étape a souvent péché par naïveté dans la mise en œuvre et la formulation –péché de jeunesse, avec lequel on a été indulgent quand les termes du sujet avaient été correctement analysés au préalable). Les développements se sont aussi efforcés de comparer les trois œuvres à chaque étape de leur argumentation, même si cette année la mesure n'a pas été égale, Giono se taillant la part du lion et Rousseau la portion congrue, Shakespeare restant trop souvent inexploité en dehors d'un résumé des grandes lignes de l'intrigue. L'équilibre entre les trois parties du programme doit être un objectif à ne pas perdre de vue, tout en évitant de revenir inlassablement sur les mêmes exemples, vite lassants pour le lecteur qui les passe en revue à plusieurs dizaines d'occurrences. Les candidats enfin n'ont pas sacrifié la conclusion, malgré d'inégales réussites, et le jury leur rend hommage sur ce point également.

Pourtant, malgré l'homogénéité d'un groupe de candidats bien préparés (nous rappelons qu'il s'agit là des admissibles, donc *a priori* des meilleurs candidats à l'issue de l'écrit), le jury tient à faire trois remarques en guise de conclusion. Premièrement, les copies sont toutes lues, et souvent relues, dans leur intégralité, puis comparées les unes aux autres ; aucune note n'est mise à la légère, chacune est mûrement pesée, au crible d'un barème pré-établi, mais appliqué de manière souple (le jury n'a pas de préjugés sur la longueur des copies, par exemple, ni sur le type d'approche retenu). Il convient donc de prendre au sérieux l'épreuve, et aucune provocation n'est tolérée de la part des candidats. Ainsi, le commentaire suivant : « Cher correcteur, si un jour vous lisez cette immonde copie organisée n'importe comment et hors sujet, êtes-vous heureux ? », trouvé savamment glissé au milieu d'un développement informe a pu être pris comme une volonté de tester les correcteurs, et témoigne au mieux d'une approche infantile du concours. Un tel esprit n'a pas paru avoir sa place dans un concours de l'enseignement supérieur et a été sanctionné comme il se devait. Des références à l'actualité politique plus ou moins récente (la situation libyenne notamment, ou le débat sur la peine de mort, amenée par un candidat à partir du terme de « bourreau »). On a en revanche accepté avec bienveillance les tentatives de *captatio* visant à utiliser des éléments de culture populaire pour amener certains développements : le jury a accueilli bien volontiers des références au *space opera* (littéraire ou cinématographique), au roman policier ou populaire, quand celles-ci étaient bienvenues et employées à bon escient (comme pour une copie qui utilisait pertinemment le personnage de Fantômas), ce qui n'était pas toujours le cas malheureusement (comme cela fut constaté pour le personnage d'Arsène Lupin). La règle de conduite est que ces références ne viennent pas parasiter les œuvres au programme ni se substituer à celles-ci. Les candidats sont appelés à faire preuve de jugement et de bon sens.

Deuxièmement, un certain nombre de copies offraient au jury une présentation plus que négligée, soit par abus de rature et autres correcteurs liquides, ou du fait d'une graphie indéchiffrable, ou encore parce qu'elles ne daignaient pas faire un retrait (alinéa) en début de paragraphe ou commencer à la marge à chaque retour à la ligne. Étrange et anarchique pratique, qui rapproche la copie de concours de notes de cours prises à la va-vite, à laquelle s'ajoute l'habitude de certains candidats d'écrire de manière penchée pour signifier un passage en italiques (pour les titres, notamment), quand la convention réclame le soulignement, bien plus lisible. Bref, ces copies ajoutent un aléa supplémentaire, mais aisément maîtrisable, à une épreuve qui n'en a pas besoin.

Enfin, l'orthographe a semblé particulièrement maltraitée cette année. Le jury a pourtant fait preuve d'indulgence, en accordant une licence de trois à quatre fautes (selon la gravité) avant de commencer à pénaliser le résultat final. Il s'avère qu'aucune copie n'obtient la note maximale de 19/20 de ce fait, puisque même les meilleures copies, claires dans leur expression, parfois excellemment rédigées, n'étaient pas exemptes d'un relâchement qui va

généralement grandissant une fois passé le verso de la première page. Il ne s'agit certes pas d'un concours de la banque littéraire, mais les candidats aux ENS aspirent à un titre prestigieux, qui leur donne accès au statut de fonctionnaire stagiaire ; ils ont naturellement vocation à se destiner aux carrières de la recherche et de l'enseignement. Dans ces conditions, il a paru étonnant de trouver sous la plume de plus d'un admissible une à deux fautes lourdes de langue (orthographe, grammaire, syntaxe) par ligne pour les plus mauvaises ou par page pour les meilleures. Il importe que les candidats intègrent plus nettement cette exigence, qui passe notamment par l'inscription des traits d'unions grammaticaux, de *tous* les accents, y compris circonflexes (la conjugaison des verbes en « -âtre » est de ce point de vue *sans exception* défailante chez tous les candidats), ou par la transcription correcte (et non-abrégée) des noms des personnages (Banquo, Malcolm par exemple), des titres (*Profession de foi du vicaire savoyard*) et des auteurs (Shakespeare, Giono, ou Baudelaire pour les candidats ayant sollicité des références complémentaires) qu'ils ont tout de même étudiés pendant plusieurs mois ! Les noms « héros », « remords », « hallucination », « absence », l'adjectif « intéressant », l'adverbe « finalement » et la préposition « malgré » ont payé un lourd tribut à l'occasion de cette session 2011, par ailleurs tout à fait honorable, faut-il encore le rappeler.